

Sur le chemin de l'Europe sociale



Sous l'emprise de la crise profonde que traverse notre continent, l'Europe sociale est de plus en plus visible au sein des institutions de l'Union européenne. Pourtant, cette notion reste floue et varie largement en fonction des différents États membres.



© M. Le Moine

Réinventer l'Europe sociale

**Par Christèle Lafaye,
conseillère technique « Europe et
vie associative » à l'Uniopss**

L'Europe s'est construite sur des bases économiques fortes, où l'économie sociale et solidaire (ESS) n'avait pas encore l'envergure actuelle. Le contexte récent nous laisse entrevoir une évolution certaine vers la prise en compte européenne de la dynamique de cette économie qui met l'humain au cœur de toute action.

La crise, les dettes des États, l'entrée de l'entrepreneuriat social de plain-pied dans l'Union européenne (UE) : ce contexte global, associé aux objectifs de l'UE (le Single Market Act, la stratégie Europe 2020) et au développement de l'économie sociale à l'intérieur même des pays européens, converge vers la

prise en compte par l'Union de cette économie spécifique parce que sociale.

Dans un « tout économique, tout marché », quelle place l'Europe va-t-elle donner à l'ESS ? Vers quelle Europe sociale se dirige-t-on ? On constate indéniablement une évolution avec la montée en puissance de l'économie sociale dans les pays européens d'abord. Ensuite, il s'avère que l'UE a elle aussi enclenché des dynamiques qui prennent en compte cette dimension sociale, qu'il s'agisse de l'engagement, des dons aux organismes d'intérêt général, des services sociaux d'intérêt général, de l'entrepreneuriat social ou de la dimension citoyenne.

De multiples clignotants s'allument depuis quelques années parmi les pays européens. Un vent d'économie sociale ou d'entrepreneuriat social souffle en effet sur les États membres. Cette vague s'étend dans les pays de manière différente : ici une réglementation sur l'économie sociale, là une instance institutionnelle idoine, là-bas une réglementation sur l'entreprise sociale...

Des initiatives nationales

On assiste ainsi à l'éclosion de réglementations sur l'économie sociale (comme le décret wallon de >>>

>>>

2008 ou la loi espagnole en 2011), sur l'entreprise sociale (en 2003 en Finlande, au Royaume-Uni), à la mise en route d'instances institutionnelles (création du Conseil national de l'économie sociale portugais et du Conseil supérieur de l'ESS français en 2010) ou encore à la naissance de mouvements tels que les États généraux de l'ESS qui ont rassemblé à Paris 5 000 personnes en juin 2011, tandis qu'une loi-cadre sur l'ESS se prépare en France. Cette économie sociale pèse plus de 11 millions de salariés, dont 7 millions travaillent dans des associations. Le secteur regroupe également la majeure partie des 100 millions de bénévoles en Europe.

Des marches vers l'Europe sociale se dessinent aussi depuis quelques années. 2011 a ainsi été l'Année européenne du bénévolat et du volontariat, preuve que l'UE ne reste pas indifférente à ce mode d'engagement propre au secteur non lucratif. En 2009, la Cour de Justice de l'Union Européenne a consacré une sorte de contribution des États de l'UE à l'intérêt général européen. En effet, chaque État doit étendre le bénéfice de l'avantage fiscal aux dons qui sont faits à des organismes sans but lucratif de l'UE dès lors qu'ils présentent les caractéristiques d'intérêt général propres à son territoire.

En mars 2011, le Parlement européen a demandé l'instauration des statuts pour les associations, fondations et mutuelles tandis qu'en février 2012, une proposition de règlement du statut de la fondation européenne a vu le jour. Le statut de fondation dans les circuits, celui de la mutuelle à l'étude, la société coopérative européenne réévaluée : tout cela va dans le bon sens. Néanmoins, il faut rester vigilant face à l'oubli du statut d'association dans la liste des acteurs de l'économie sociale du « Single Market Act » et à la possible option entre le statut « éventuel » de l'association « et/ou » de l'entreprise sociale, envisagée par l'initiative sur l'entrepreneuriat social de la Commission Européenne. Auditionnée

par le cabinet du Commissaire Barnier en octobre 2011, l'Uniopss a souligné l'importance du statut d'association à l'échelon européen.

En décembre 2011, le paquet « Almunia » sur les aides d'État et les propositions de directives marchés publics et contrats de concession a été le signe d'une prise en compte de la spécificité des services sociaux. Ainsi, l'exemption de notification préalable à la Commission européenne de ces services, quel que soit leur montant, est bien le signe qu'ils sont considérés comme n'affectant pas les échanges intracommunautaires.

groupe d'experts aura pour mission de veiller pendant 6 ans à sa mise en œuvre.

Plusieurs pays européens prennent en compte l'économie sociale dans leur réglementation. Parallèlement, l'Europe s'ouvre à l'économie sociale, aux citoyens, aux services sociaux, aux modes d'entreprendre avec un objectif social. On assiste donc bien aux prémisses d'une Europe sociale. Cette tendance ne peut qu'être renforcée par le contexte actuel de crise intense et par le constat quasi unanime que le tout économique et la recherche de profit ne peuvent porter un projet de société.

Entrepreneuriat social

L'expression entrepreneuriat social est apparue dans les textes européens en octobre 2010 et s'est concrétisée un an après avec l'initiative sur l'entrepreneuriat social. Celle-ci définit un concept englobant de l'entreprise sociale qui répond à 3 critères : un objectif social d'intérêt commun, des bénéfices principalement réinvestis dans la réalisation de cet objet social, un mode d'organisation basée sur des principes démocratiques, participatifs ou visant la justice sociale. Cette initiative a pour objectifs d'améliorer l'accès aux financements, la visibilité et l'environnement juridique de ces entreprises sociales, « acteurs de l'économie sociale ». Un

Et justement, l'économie sociale recèle plusieurs dimensions sur lesquelles l'Europe pourrait s'appuyer pour développer sa dimension sociale. L'économie sociale a en effet cette dimension désintéressée, citoyenne, collective et de cohésion sociale. Entreprendre en ESS c'est d'abord viser un objectif d'utilité sociale, sociétale.

C'est pour toutes ces raisons que l'économie sociale n'a pas vocation à rester enfermée dans un tout économique et financier, elle est autre chose. Oui, elle est économique, mais elle est aussi politique. Les artisans de l'Europe sociale ont tout intérêt à monter dans ce train en marche. Alors, en route vers un « Single Social Act » ? ■

Petit agenda social européen :

- 27 janvier 2009 : **Arrêt Persche de la CJCE. L'eurodonateur est reconnu.**
- Octobre 2010 : **3^e forum SSIG**
- 2011 : **Année européenne du bénévolat et du volontariat**
- Mars 2011 : **Le Parlement européen demande des statuts pour les associations, fondations et mutuelles.**
- Octobre 2011 : **Initiative sur l'entrepreneuriat social**
- Décembre 2011 : **Paquet « Almunia » et propositions de directives marchés publics et contrats de concession**
- Février 2012 : **Proposition de règlement du statut de la fondation européenne**
- Avril 2012 : **Initiative citoyenne**
- 2013 : **Année européenne de la citoyenneté**
- 2014 : **Année de l'Europe sociale ?**



Cette loi novatrice est un point d'inflexion dans le développement de l'économie sociale espagnole. La loi clarifie et conceptualise le secteur, permettant d'éviter l'indétermination juridique dont souffrait jusqu'à présent l'économie sociale. En outre, la loi donne rang légal aux principes et valeurs des entreprises de l'économie sociale (primauté de la personne sur le capital, solidarité, participation, démocratie) comparativement à l'économie de marché.

Reconnaissance

La loi établit également un cadre légal commun aux entités qui composent l'économie sociale : les coopératives, sociétés de travailleurs, mutualités, centres spéciaux pour l'emploi, entreprises d'insertion, confréries de pêcheurs, les fondations et associations.

Le texte donne d'autre part mandat aux pouvoirs publics de l'État et des communautés autonomes de promouvoir l'économie sociale dans les politiques économiques et sociales, en particulier celles concernant la compétitivité et la productivité entrepreneuriale ainsi que les politiques de création d'emploi.

Aujourd'hui, les entreprises de l'économie sociale sont devenues une source d'opportunités et de créations d'emploi ainsi qu'une expression de solidarité, contribuant à enrichir le tissu productif. Elles sont un pari d'avenir pour un nouveau modèle économique que nous devons faire exister à côté des acteurs publics et privés du système économique.

Le Cepes travaille pour défendre l'idée qu'un autre modèle d'entreprise est possible. La lutte pour la création d'emploi et de richesse, l'intégration et la cohésion sociale sont nos objectifs pour contribuer à construire une économie soutenable, stable et prospère dont notre société a besoin. ■

Espagne : une économie sociale en phase de consolidation

Par Juan Antonio Pedreño, président de la Confédération espagnole des entreprises de l'économie sociale (Cepes)

En février dernier, le Commissaire européen pour l'emploi, Laszlo Andor, a fait au gouvernement Espagnol trois recommandations pour réduire le chômage : l'appui et la promotion de l'économie sociale, l'investissement dans l'éducation et la lutte contre l'économie parallèle. Cette déclaration met en exergue l'importance des entreprises espagnoles de l'économie sociale dans le maintien et la création de l'emploi pendant une période de décélération économique. Le Cepes regroupe actuellement 85 % de l'ensemble de l'économie sociale

espagnole. On parle de plus de 45 000 structures qui représentent 12,6 % de l'emploi. Plus de 12 millions de personnes sont associées ou liées à celles-ci. Ces entreprises de toutes tailles, présentes dans tous les secteurs économiques, fournissent d'énormes efforts pour maintenir et créer de l'emploi, comme les statistiques le démontrent. Pendant l'année 2010, l'économie sociale a créé 2 462 entreprises nouvelles et 24 614 emplois.

Ces données ainsi que l'approbation en Espagne de la loi de mai 2011 sur l'économie sociale, consolident ce secteur et font de l'économie sociale un nouveau modèle productif. Le pari de cet ensemble d'entreprises de produire une économie basée sur les personnes, l'emploi de qualité et stable, la compétitivité, le développement local, l'esprit entrepreneurial, la solidarité ou l'innovation, est en train d'être relevé.

« Le secteur de l'ESS met en cause l'économie de marché »

Ancien ministre, président de la Commission européenne durant plus de dix ans, président fondateur du Think tank européen « Notre Europe », Jacques Delors revient sur les origines de l'économie sociale et solidaire au sein de l'Union européenne.

Union Sociale : D'où vient le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) ?

Jacques Delors : Cette notion assez large correspond aux esprits de notre temps, aux initiatives prises depuis deux siècles et celles sans doute marquées par les événements de mai 1968. Certains ont estimé, et estiment encore aujourd'hui, que l'économie de marché a ses limites et qu'il faut garder de la place pour une économie dont les motivations sont plus tournées vers l'épanouissement de chaque personne. Bien sûr, l'ESS est entendue différemment dans les pays du nord où la pratique coopérative reste plus répandue et sans doute mieux comprise qu'en France. Dans les pays du sud, les expériences sont un peu différentes mais il existe des initiatives solidaires très réussies, en Espagne et en Italie notamment.

US : Quand ce concept a-t-il véritablement émergé au sein des institutions européennes ?

JD : Il y a eu deux mouvements. Dès que je suis arrivé à la tête de la Commission européenne, j'ai voulu qu'il y ait un statut européen des sociétés de façon à y intégrer différents modes de participation et de consultation des travailleurs. Cet objectif n'a été atteint qu'après mon départ, c'est vous dire le nombre d'obstacles à surmonter. Nous étions également

très ouverts au monde associatif que nous consultions régulièrement. Il représentait en effet l'expression de besoins que le marché ne révèle pas et une « manière de faire » sans doute plus à la portée de chacun. Sous la poussée du Conseil économique, social et environnemental avec l'avènement de la notion de société civile, nous avons ensuite imaginé un statut européen pour les coopératives ainsi que pour les mutuelles, même si ce dernier n'a pas encore vu le jour. Aujourd'hui, il y a un vrai mouvement pour essayer d'encadrer et de stimuler ces activités, de leur donner plus de moyens d'actions, de possibilités, plus de droits. Il est évident que dans une société de plus en plus égoïste, les individus qui refusent le repli doivent être soutenus car sans eux, certains problèmes seraient sans doute laissés à l'abandon et ignorés. L'Union européenne reste à l'écoute de ces nombreuses initiatives même si elle est parfois un peu dépassée par leur profusion. Tout ceci demeure très difficile à codifier.

US : Dans un contexte de crise financière, économique et sociale profonde, dans quelle mesure l'ESS peut-elle constituer une alternative à l'économie de marché ?

JD : Le secteur de l'ESS n'est pas simplement un secteur témoin. Il met en cause l'économie de marché. Par exemple en ce moment, certains affirment encore qu'il faut licencier plus facilement pour



que l'économie aille mieux. Moi je leur réponds qu'il faudrait peut-être que l'insertion des travailleurs soit elle aussi facilitée. L'un ne peut pas aller sans l'autre. Économie sociale et solidaire et logique de marché doivent apprendre à coexister. En quelques décennies, le monde associatif est passé d'une attitude de militantisme à un dynamisme de propositions. Ces nouvelles structures prennent en compte ce que, ni l'économie de marché, ni l'économie publique, n'arrivent à appréhender, toute en proposant des réponses économiques viables et complètes par leurs valeurs d'innovations. Elles doivent avoir toute leur place dans notre société à la recherche d'un monde de développement plus soucieux de l'Homme et plus respectueux de la nature. ■

**Propos recueillis
par Antoine Janbon**

« En Europe, l'ESS est une notion encore floue »

Thierry Weishaupt préside EuclidNetwork, un réseau européen de dirigeants et acteurs de l'économie sociale et solidaire. Il revient sur la place de celle-ci au sein des différents pays de l'Union.

Union Sociale : À quoi renvoie la notion d'économie sociale et solidaire au sein des différents pays de l'Union européenne ?

Thierry Weishaupt : Cette notion est entendue de manière diverse, et dépend très largement de la culture des pays. Très schématiquement, on peut considérer que la première origine de l'ESS date du milieu du XIX^e siècle. Elle est née sous l'impulsion d'actions collectives. Il s'agissait pour certains ouvriers ou certains agriculteurs de se regrouper, de prendre des initiatives communes avec un objectif d'organisation collective et solidaire pour pouvoir faire valoir leurs droits et leurs initiatives dans une économie qui ne reconnaissait pas leur place. Des traditions plus récentes entendent cette notion de manière quelque peu différente. Elles trouvent leur source soit dans des motivations philanthropiques provenant souvent de personnes qui ont fait fortune et qui souhaitent mettre une partie de leurs activités au service d'un projet solidaire, soit dans une démarche appelée « entreprenariat social », plus individualiste et entrepreneuriale. Leur premier but n'est pas la participation de tous dans le cadre d'un projet solidaire mais avant tout le bien-être des bénéficiaires. On peut dire que le modèle collectif est surtout porté en France, en Belgique ou en Espagne tandis que l'entreprenariat social a tendance à s'imposer en Angleterre, puis à s'étendre avec la culture néolibérale dominante.

US : Quels sont les pays les plus avancés en la matière ?

TW : La notion d'économie sociale et solidaire demeure trop floue pour réellement évaluer les progrès des pays sur ce sujet. Bien sûr, on peut considérer que l'adoption d'une loi-cadre permet la reconnaissance de ce secteur mais dans le même temps, les lois ne servent pas à grand-chose si elles ne sont pas suivies de moyens, de dispositifs d'encouragement et de soutien à l'innovation. Je crois que le principal postulat pour évaluer les progrès des pays reste la capacité du secteur à s'organiser et à présenter de véritables alternatives à l'économie capitaliste. En ce sens, je pense que la Belgique ou l'Espagne font preuve d'une vitalité exemplaire.

US : En France, aucune loi n'a encore vu le jour pour encadrer et promouvoir ces activités. Comment expliquer ce vide juridique ?

TW : D'abord une précision : il n'y a pas de réel « vide juridique », mais des dispositifs épars et sectoriels. La classe politique de notre pays n'a sans doute pas pris la mesure de toutes les potentialités de l'ESS. Le secteur est encore considéré comme quelque chose de marginal qui peut certes présenter une certaine utilité en situation de crise, notamment comme « amortisseur social », mais qui n'interroge en aucun cas l'économie capitaliste. Il faut également reconnaître que le discours autour de l'ESS n'a qu'un



très faible impact dans la société française. L'une des conditions essentielles et préalables pour faire évoluer les choses est de permettre aux jeunes de réfléchir à ces sujets et à trouver leur place parmi les acteurs de l'ESS. Si les Français sont plus sensibles à ces questions, une véritable demande devrait émerger et les politiques n'auront plus d'autres choix que de nous suivre. ■

Propos recueillis
par Antoine Janbon



Belgique : l'imagination au cœur des solidarités

Dès 1995, la Belgique a reconnu les activités de l'économie sociale comme un secteur à part entière. Un statut qui a favorisé l'émergence de nombreuses initiatives solidaires. Reportage à Liège et à Charleroi.

« Ici, nos salariés arrivent au boulot sur un scooter cassé, puis sur un neuf. Ils achètent ensuite une voiture puis pensent à faire l'acquisition d'une maison », lance comme un slogan Raymond Kenler, fondateur en 1985 d' « Aurélie » (Atelier urbain

de réinsertion par l'emploi). Situé à Liège, ce centre de formation professionnelle pour travailleurs en situation de handicap a pour premier objectif de donner à ceux qu'il accueille une stabilité et des perspectives d'avenir. Créé sous la forme d'une association

sans but lucratif, il est entièrement subventionné par la région wallonne et permet chaque année à plus de 45 stagiaires d'apprendre un métier dans des secteurs aussi divers que le bâtiment, la conduite de poids lourds, la mécanique ou la carrosserie. Durant

Denis Stokkink, président du Think Tank européen « Pour la Solidarité », revient sur les effets de la loi sur la Société à finalité sociale (SFS) en Belgique.

Union Sociale : Dans quelles conditions a été votée la loi belge sur la Société à finalité sociale de 1995 ?

Denis Stokkink : Dans les années 80, de nombreuses structures d'économie sociale belges ont vu le jour en adoptant le statut

associatif. Cela leur a permis un accès aux subventions mais cela a également soulevé des obstacles : absence de capital, pas d'activités commerciales sauf à titre accessoire et difficulté d'accéder aux marchés publics. Inspiré par le modèle des coopératives sociales italiennes, le statut de la Société à finalité sociale (SFS) a été créé en Belgique, de manière à promouvoir un type de société commerciale à finalité sociale dotée de contraintes spécifiques. La loi belge de 1995, sur la Société à finalité sociale, s'inscrit donc dans un véritable mouvement européen de création de statuts d'entreprises.

US : Quel est le principal apport de cette loi ?

DS : L'intérêt majeur du statut de Société à finalité sociale (SFS) réside dans la possibilité pour une société commerciale de poursuivre un but social. La SFS n'est pas une nouvelle forme de société commerciale, mais bien un statut complémentaire accessible à toutes les formes existantes de sociétés commerciales, qui intègrent dans leurs statuts les exigences concernant le fonctionnement démocratique dans l'entreprise, la distribution limitée des bénéfices, l'utilité sociale de la production et le respect d'un ensemble de règles éthiques. ■

Propos recueillis par Antoine Janbon

un à deux ans, ces derniers peuvent bénéficier de l'expertise de vrais professionnels et d'un accompagnement social « *absolument nécessaire en raison des situations souvent complexes qu'ils traversent* ». Durant leur passage chez « Aurélie », ils ont aussi l'occasion de participer à la production en travaillant pour des clients de la structure. « *Nos clients sont particulièrement satisfaits de la qualité de notre travail surtout en matière de mécanique et de carrosserie.* » Les recettes de production sont entièrement réinvesties dans du matériel ou dans l'aménagement des locaux.

La seule contrainte qu'impose le financier public d'« Aurélie » est de permettre l'insertion professionnelle d'au moins 50 % des stagiaires. Pour atteindre et souvent dépasser cet objectif, deux chargées d'insertion professionnelle sollicitent les entreprises environnantes. C'est le cas de Vinciane : « *nous rappelons aux employeurs qu'ils peuvent bénéficier de plusieurs aides s'ils recrutent nos personnels. Nous leur expliquons également qu'ils pourront compter sur des salariés fidèles et que nous pourrons leur apporter un soutien les premiers mois, afin qu'ils soient rapidement opérationnels.* »

Stabilité, facteur de réussite

Les stagiaires d'« Aurélie » peuvent aussi suivre une formation en matière de recyclage des déchets électriques et électroniques au sein de la société à finalité sociale, « Comet Services », située cette fois-ci à Charleroi. Créeée en 2006, elle forme et emploie plusieurs dizaines de travailleurs handicapés. « *Nous leur donnons l'occasion de suivre une formation et d'obtenir un contrat dans un seul et même lieu. La stabilité de leur environnement professionnel est un vrai facteur de réussite* », explique Orlando, le responsable de la structure. Ainsi tandis que leur phase d'apprentissage est financée par la région wallonne, l'entreprise profite d'une aide dégressive durant



Gilles, serveur atypique

Gilles, 28 ans, est un véritable pilier du MAD café, un restaurant à finalité sociale du centre de Liège. « *J'ai d'abord suivi un stage et j'ai appris le métier de serveur. Puis, j'ai obtenu un contrat. C'est un vrai bonheur de travailler ici. Les clients sont différents et s'intéressent toujours à vous. En été, la terrasse est comble et je ne sais plus où donner de la tête. Je fais parfois des erreurs mais Marc, le patron, est toujours à mon écoute en cas de problèmes. Malgré mon handicap, je suis responsable de plein de choses. Cela me donne de la confiance et des repères. Avant de venir ici, j'avais l'impression de vivre à côté du monde. Ici, au milieu des clients, j'ai l'impression d'être au centre du monde. On peut dire que j'ai trouvé ma place.* » ■ AJ

trois ans pour employer ces travailleurs avant de créer des emplois durables.

L'entreprise à finalité sociale est également filiale d'un grand groupe de recyclage à but lucratif. « *Cette collaboration nous permet de ne pas nous soucier de la commercialisation de la production et de pouvoir bénéficier de leur soutien en cas de coup dur* », rappelle Raymond Kenler. De son côté, le grand groupe a trouvé de nombreux avantages à ce mode de fonctionnement en valorisant tout d'abord cette filière sociale auprès de leurs clients ou de leurs partenaires. Cette activité leur permet de remporter des appels à projets car de plus en plus de marchés publics en Belgique comportent des clauses sociales. Enfin, c'est un excellent outil pour favoriser le dialogue social au sein de l'entreprise. Un échange de bons procédés qui permet à chacun de travailler dans la sérénité.

Une sérénité que partage Nancy, 26 ans, employée depuis 2009 au MAD café, un restaurant à finalité sociale située en plein centre de Liège. « *À cause de mon handicap, je ne pouvais pas prétendre*

à un emploi stable. Ici, au contact des clients, j'apprends beaucoup, je veille à leur bien-être et je trouve ma place. Pour moi, l'avenir n'est plus une source d'inquiétude mais l'occasion de faire des projets. » ■

Toutes ces belles initiatives dépendent largement de l'environnement législatif belge depuis plus 20 ans. « *Très tôt, nous avons élaboré une définition claire de toutes ces activités à finalité sociale. Elles ont pu obtenir un statut, une reconnaissance, des financements et se disséminer dans notre économie. Malheureusement, elles sont encore limitées au soutien et à l'accompagnement des personnes vulnérables. Il faut se battre pour étendre cette reconnaissance à d'autres secteurs comme les énergies renouvelables ou le commerce équitable. Le chemin est encore long mais nous pouvons atteindre cet objectif* », conclut Marie-Caroline Collard, directrice de « Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises », un réseau associatif du secteur de l'économie sociale. ■

Antoine Janbon



**Par Claude Alphandéry,
directeur du labo de
l'économie sociale et
solidaire (labo-ess)**

C chacun connaît, dans son entourage, des initiatives, des projets par lesquels la société civile, le monde associatif cherchent à répondre à la crise ; projets qui ont une finalité sociale, qui viennent satisfaire des besoins individuels et collectifs ignorés du marché faute de rentabilité, qui se fondent sur la coopération et le recours aux échanges de proximité.

Ces initiatives se sont multipliées au cours des dernières années. Elles connaissent bien sûr des difficultés et des défaillances mais résistent souvent mieux à la crise que celles les plus exposées au poids du capital financier.

Le labo-ess, en relation étroite avec la plupart des grandes organisations, des réseaux, des coordinations associatives s'est efforcé de les faire connaître et reconnaître. Des États généraux ont réuni pendant trois jours en juin dernier, des milliers d'acteurs de l'ESS au Palais Brongniart à Paris, cette

Quel bilan un an

ancienne bourse des valeurs dédiées pour cet événement à « d'autres valeurs ». Dans la grande nef de ce palais, 40 associations choisies parmi des centaines d'autres montraient la réalité d'expériences frappant par leur innovation sociale. 400 cahiers d'espérance provenant de toutes les régions témoignaient de la vitalité, de l'élan de la société civile. 12 grands débats cherchaient à dégager les solutions pour aller plus loin encore.

Comment se fait-il alors que ces initiatives ne parviennent pas encore au cœur du débat politique et que, reconnues pour leurs effets réparateurs, elles ne le soient pas comme force de transformation, comme réponse à la crise ? Sans doute sont-elles fragmentées, souvent à la marge, loin du niveau nécessaire pour répondre à l'ampleur des besoins non satisfaits, des changements à entreprendre. Les acteurs eux-mêmes de cette ESS et, à plus forte raison, l'opinion, les médias, les dirigeants qui seraient en mesure de les promouvoir, n'ont pas conscience du lien qui unit des activités très diverses, mais relevant d'un même état d'esprit, de valeurs communes. En effet, elles obéissent à des principes démocratiques et sont fortement investies dans le développement de leur territoire. La reconnaissance de ce lien a une valeur centrale. Elle assure l'impact nécessaire pour peser sur l'économie d'ensemble, changer l'échelle de ses réalisations. Elle ouvre les voies à une diffusion des pratiques et des valeurs de l'ESS à tout le corps social et elle amorce ainsi un nouveau modèle économique.

L'objectif du labo-ess, dans le prolongement des États généraux, de la

médiatisation de ses multiples initiatives est d'aller plus loin en mettant les projecteurs sur les lieux de synergie où s'élaborent les convergences, les liens, les coopérations des divers acteurs de l'ESS. Il s'agit de mettre en valeur les réseaux associatifs, les ensembliers d'insertion, les pôles territoriaux de coopération économique, les outils financiers solidaires, monnaies sociales complémentaires privilégiant sur un territoire, la production, l'échange, le bon usage de biens et services ayant une finalité sociale.

Ces lieux, ces nœuds de coopération se forment et mûrissent sur le terrain. C'est en partant de leurs premiers pas, de leurs problèmes, de leurs succès, de leur spécificité mais aussi de leur finalité commune qu'il faut les aider à se faire mieux connaître, à tracer des modes de coopération, à les inscrire dans une économie diversifiée, évolutive.

Le labo-ess s'y emploie à travers des groupes de travail (pôles territoriaux de coopération, circuits courts, finances solidaires et responsables, emplois sans exclusions pour citer les quatre premiers) auxquels participent tous les acteurs prenant part à des expériences innovantes.

Le site www.lelabo-ess.org et des rencontres régulières facilitent la mise en débats de propositions qui, partant des cahiers d'espérance, traversent leurs objectifs spécifiques et doivent nous conduire à des profondes transformations de nos façons de produire, d'échanger, de consommer. C'est un projet ambitieux mais évidemment nécessaire. ■

après les États généraux ?



**Trois questions à
Jean-Louis Cabrespine,
président du Conseil
des entreprises, employeurs
et groupements de
l'économie sociale (Ceges)**

**Union Sociale : Pouvez-vous
dresser un bilan de l'état
d'avancée de la loi-cadre sur l'ESS ?**

Jean-Louis Cabrespine : Depuis 2010, la commission « Gouvernance et mutations » du Conseil supérieur de l'économie sociale dont j'assure la présidence organise chaque mois des

réunions pour encourager la réflexion autour du futur projet de loi-cadre relative à l'économie sociale et solidaire. Ce groupe de travail se réunit afin de tenir compte des réflexions et propositions des composantes de l'ESS, dans le but de dégager un consensus sur la rédaction de cette loi. Notre groupe s'est d'abord attaché à bien identifier les enjeux et leviers qu'apporterait ce texte. Actuellement l'architecture globale du texte et les contenus incontournables de cette loi se composent de 10 articles. Notre objectif est maintenant de préciser le contenu de chacun d'entre eux.

**US : Concrètement,
de quoi sera fait
ce texte ?**

JLC : Une loi-cadre fixe un cadre d'ensemble aux politiques publiques dans un domaine donné. Notre proposition de texte s'articule autour de quatre enjeux. Il s'agit d'abord d'accroître la visibilité et la reconnaissance du secteur de l'économie sociale tout en le valorisant et en clarifiant la représentation et l'organisation des acteurs entre eux. Le deuxième but est de favoriser son développement économique. Il faut organiser les politiques

publiques à destination du secteur et repositionner et professionnaliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Certains de ces articles déjà précis permettront de définir clairement le cadre d'engagements durables des pouvoirs publics dans le domaine, y compris sous un angle financier. D'autres articles organisent d'ores et déjà les relations entre les pouvoirs publics et les acteurs, collectivités locales incluses.

**US : Quels sont les obstacles
à l'élaboration d'une telle
loi ? Quelles sont les raisons
d'espérer ?**

DS : Les obstacles tiennent d'abord à l'exigence d'une loi-cadre qui tienne compte de la législation existante, nationale et européenne. Il convient de déterminer un texte qui traite de l'ensemble de l'économie sociale et solidaire, généraliste, court, et accessible. Il faut en permanence prendre du recul et disposer d'une vision stratégique. Les obstacles tiennent ensuite à la méthode : le consensus est lent car construit dans la concertation. Mais nous ne saurions contester une participation démocratique ! Les raisons d'espérer sont très nombreuses : la qualité des membres du groupe et de leurs travaux, le désir d'aboutir au meilleur texte sont nos assurances. Rétrospectivement, nos avancées passées laissent augurer d'une bonne progression dans l'avenir. Tout dépendra du soutien du prochain gouvernement pour concrétiser nos travaux. ■

**Propos recueillis
par Antoine Janbon**